Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF** Tél : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires : **Refuges CAF**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Ravitaillement + matériel	16/06/2017	Pré de Madame Carle	Refuge des Ecrins	3	1	4
Ravitaillement + matériel	16/06/2017	Pré de Madame Carle	Refuge du glacier Blanc	7	1	8
Ravitaillement + matériel	16/06/2017	Pré de Madame Carle	Refuge du Pelvoux	3	0	3
Ravitaillement + matériel	16/06/2017	Pré de Madame Carle	Refuge du Sélé	5	1	6
Ravitaillement + matériel	16/06/2017	Parking d'entraigues	Refuge des Bans	5	1	6
CAF Briançon	16/06/2017	Pré de Madame Carle	Refuge du Pelvoux	0	1	1

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-HPVG

Nom du pilote : **Dominique Heib**

A Saint Crépin
Le 12/06/2015, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 294/2017

Conditions particulières :
- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le / 12/06/17 ***Le Directeur Adjoint,***
Le Directeur,
Copie au secteur de : **Thierry DURAND**
BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Préconisations du Parc national :
Rester dans l'axe des vallées
Ne pas survoler les contreforts du Pelvoux lors des trajets TMC - refuge du Pelvoux et refuge du Sélé.
Avoir s'il n'y a pas la possibilité de faire la DZ à AILEFROIDE

A VALLOUISE, le : 12/06/17